Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière
et de l'Outaouais

COURRIEL

Repentigny, le 17 aout 2018

Objet : Demande d'accès concernant les adresses 1365-1367, rue De Lanaudière à Joliette, lot 3 326 687, (paroisse de Saint-Paul)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 10 aout dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Lettre du 7 décembre 2010, 1 page
2. Rapport d'inspection du 8 décembre 2010, 4 pages
3. Avis d'infraction du 1 avril 2008, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 1 avril 2008 et analyses, 4 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

Bureau régional de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450-654-4355
Télécopieur : 450-654-6131
Internet: http://www.mddelcc..gouv.qc.ca
Courriel : isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 7 décembre 2010

Monsieur Edouard Boisjoli
1365, rue Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 3N9

N/Réf. : 7610-14-01-04867-01

Objet : Cheminée et filtres au 1367 rue Lanaudière à Joliette

Monsieur,

La présente fait suite à une inspection effectuée le 29 novembre dernier par une fonctionnaire dûment autorisée.

Nous avons constaté que la cheminée et ses filtres au 1367 rue Lanaudière ne se conforment pas à l'article 15 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Nous vous demandons donc de vous y conformer avant la reprise de toutes activités de peinture dans cet établissement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au 450-654-4355, poste 245.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

MG/mg

Mahotia Gauthier
Secteurs industriel et municipal

Bureau de Repentigny
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca

Téléphone : 450- 654-4355
Télécopieur : 450-654-6131

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région de Lanaudière
Bureau de Repentigny

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-11-29 (AAAA-MM-JJ)	**Heure d'arrivée :** 11 h 00	**Heure de départ :** 11 h 35
Inspecteur : Mahotia Gauthier	**Accompagné de :**	

No intervention : 300629422	**No gestion documentaire :** 7310-14-01-04867-01
Type d'intervention : Inspection	**No document :** 400774202
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	**No demande :** 200293218

But de l'inspection : Vérifier s'il y a présence de matières dangereuses résiduelles et si la hauteur de la cheminée est conforme.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Foisy Auto Électricitél

Nom usuel du lieu :

Localisation du lieu inspecté *(adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre)* **:**
1365, rue Lanaudière, Joliette (Québec), J6E 3N9.

No du lieu : X2102992	**Type de lieu :** commerce

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 46,0119950000 / -73,4524400000

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Guy Cordey	526, rue André, Saint-Liguori (Québec), J0K 2X0	Y2071895

Conditions météo

Ensoleillé, 2 degrés Celcius.

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Edouard Boisjoli	Propriétaire	( )
Edouard Boisjoli Jr	Actionnaire	( )
Guy Cordey	Locataire	450 753-7293 ( )
		( )
		( )
		( )

Mode d'identification

But expliqué : ☒ **oui** ☐ **non** ☐ **s.o.**

Mode d'identification : ☒ **verbale** ☐ **preuve de statut**

Plainte

Plaignant rencontré : ☐ **oui** ☒ **non** ☐ **s.o.**

Photos numériques

Nombre de photos prises : 7	**Nombre de photos annexées :** 7

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Canon Power Shot A490.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la ***Directive sur la gestion des photos numériques***.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-14/gauma12/7610-14-01-0486701/2010-11-29

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos 2010-11-29 007.jpg qui a été tournée pour une meilleure vision.

Autres pièces annexées

	No.	**Titre**
☐ **Croquis**		
☐ **Plan**		
☐ **Carte**		
☐ **Autre**		

Échantillons

Type	**Nature**	**Nombre de points de prélèvements**	**Quantité**
☐ **eau**			
☐ **air**			
☐ **sol**			
☐ **matières résiduelles**			
☐ **matières dangereuses**			
☐ **matières dangereuses résiduelles**			
☐ **flore**			
☐ **faune**			
☐ **autre, précisez**			

Date de l'inspection : 2010-11-18	No de gestion documentaire : 7510-14-01-10307-01

2. Mise en contexte (facultatif)

La présente inspection avait pour but d'aller vérifier le bien fondé d'une plainte concernant des odeurs de solvants qui proviendraient de la salle de peinture au 1365 rue Lanaudière à Joliette.

3. Description de l'inspection

En arrivant sur les lieux, je rencontre le propriétaire de l'établissement et son fils actionnaire. Je leur demande s'ils connaissent la hauteur de la cheminée. Le fils du propriétaire me répond qu'elle mesure environ 15 pieds et me demande le but de ma question (**photos # 1 à 3**). Je lui explique alors que je dois vérifier la conformité de la cheminée, car nous avons reçu une plainte d'odeurs de solvants. Le fils du propriétaire m'informe que l'établissement possède deux adresses distinctes, le 1365 et le 1367, et que la section où se trouve la cheminée, soit la salle de peinture (1367), n'est pas occupée depuis 3 mois. Le propriétaire ajoute que l'odeur sentie doit provenir du toit de l'établissement voisin, étant donné qu'il a été goudronné au début de la semaine. Je peux constater qu'il y a effectivement une odeur s'apparentant à celle du goudron, et en m'approchant du dit bâtiment, l'odeur est plus persistante.

Suite à cela, je demande au propriétaire si le locataire du 1365 est toujours le même et il me répond à l'affirmative. Je me rends donc à la porte du 1365 rue Lanaudière, et le locataire vient m'ouvrir. Je lui explique le but de ma visite, et suite à cela, il me dit qu'il a fait de la peinture sur seulement une pièce de carrosserie d'un véhicule dans la fin de semaine, et que selon lui, c'est impossible que ce soit cela qui ait provoqué l'odeur. Il me mentionne également que le toit de l'établissement voisin a été goudronné au début de la semaine précédente et que l'odeur était très forte. Je lui demande tout de même à voir la salle de peinture.

En se dirigeant vers la salle de peinture, nous croisons le propriétaire qui nous demande ce que nous faisons. Je lui indique que le locataire a fait de la peinture dans la fin de semaine et que je dois vérifier les installations. Il me répond alors qu'il prête le local du 1367 au locataire pour remiser des véhicules le soir car il y a eu du vandalisme dernièrement. En entrant dans la salle de peinture, je ne peux constater d'odeur de solvants, mais je constate que les filtres sont vieux et colmatés (**photo #4**). Je demande au locataire si les filtres ont été changés dernièrement, et il m'indique qu'ils sont vieux. Je mentionne alors au propriétaire que les filtres devraient être changés avant toutes autres activités de peinture dans cette salle. Le propriétaire quitte et nous retournons au local dans lequel se trouve le garage.

Ensuite, je demande au locataire si je peux faire le tour, étant donné que je suis là. Je constate que la récupération des filtres d'huile usés et de l'huile usée se fait de manière conforme (**photos # 5-6**). Je demande au locataire s'il peut me montrer une preuve d'élimination. Il me dit que la compagnie Véolia est venue en septembre et me montre le reçu. Comme il n'a pas de machine à photocopies, je prends le reçu en photo (**photo # 7**).

Enfin, je remercie le locataire et sort du garage. Je retourne au véhicule du Ministère et quitte les lieux.

4. Conclusion

Lors de la présente inspection j'ai pu constater qu'il a avait une odeur présente dans les environs du 1365 rue Lanaudière, mais que cette dernière s'apparente à celle du goudron et qu'elle semble provenir de l'établissement voisin. De plus, la plainte d'odeur a été formulée avant que le locataire peinture sa pièce de carrosserie d'un véhicule.

D'autre part, j'ai constaté que les filtres de la cheminée de la salle de peinture au 1367 sont colmatés, mais le local n'est pas occupé depuis 3 mois. Le propriétaire devra changer les filtres avant qu'il y ait de nouvelles activités de peinture dans ce local.

Enfin, la cheminée ne semble pas avoir la hauteur adéquate, soit 5 mètres du plus haut toit.

5. Recommandations

Je recommande l'envoi d'une lettre au propriétaire mentionnant qu'il doit se conformer à l'article 15 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère quant à la cheminée et à ses filtres avant la reprise de toutes activités de peinture dans le local inoccupé du 1367 rue Lanaudière.

Enfin, je recommande la fermeture du dossier.

Signature :	Date de rédaction: 2010-12-07 Année/mois/jour

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Isabelle Bourget	**Fonction :** Coordonnatrice
Signature : Isabelle Bourget	**Date :** 2010 12 08 Année/mois/jour
Commentaires :	

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement
et des Parcs
Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Envoi par messagerie

Repentigny, le 1er avril 2008

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Guy Cordey
1365, rue Landaudière
Joliette (Québec)
J6E 3N9

N/Réf. : 7610-14-01-04867-01
N/Document : 400478363

Objet : Gestion et entreposage de matières dangereuses résiduelles non conforme au 1365 rue Lanaudière à Joliette (garage Foisy auto électricité)

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 4 mars 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation au règlement :

1. A expédié une matière dangereuse résiduelle vers un lieu non autorisé.
   - Règlement sur les matières dangereuses
     - article 11

2. N'a pas apposé sur un réservoir d'huiles usées, à un endroit visible, une étiquette indiquant le nom des matières qui y sont entreposées ainsi que la date de début de l'entreposage.
   - Règlement sur les matières dangereuses
     - article 46

QUÉBEC 1608-2008

Bureau de Repentigny

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: http://www.mddep.gouv.qc.ca

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450 654-6131

N/Réf. : 7610-14-01-04867-01
400478363

Le 1er avril 2008

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent et ce **d'ici au 1er mai 2008**.

De plus, nous avons constaté la présence de résidus de sablage au niveau de la sortie extérieure sur le sol. Nous vous demandons donc de modifier vos installations afin de contenir ces résidus.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec le soussigné au 450-654-4355, poste 231.

JPV/jpv

Jean-Philippe Valois, technicien
Secteurs industriel et municipal

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides ***(région Lanaudière)***

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-14-01-04867-01 **DATE DE RÉDACTION :** 2008-03-27 (an mois jour)
N/INTERVENTION SAGO: 300415803

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2008-03-04 (an mois jour) **Arrivée :** 11 H 35 M
INSPECTEUR : Jean-Philippe Valois **Départ :** 12 H 10 M

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Foisy auto électricité
1365, rue Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 3N9

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A ☐ **Rencontré : oui** ☐ **non** ☒

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
art 53-54		

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
Monsieur Guy Cordey	Propriétaire	450-753-7293

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) *(inscrire le nombre dans la case)* **:**

PHOTO(S) : 6 **CROQUIS :** ☐ **PLAN(S) :** ☐ **CARTE(S) :** ☐

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ☐ **: Décrire :**

ÉCHANTILLONS : ☐ **Eau** ☐ **Air** ☐ **Sol** ☐ **MD** ☐ **MDR**

1 **Autre, préciser :** Résidus de sablage au jet.

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ☐ **: Décrire :**

BUT(S) : Vérification du bien fondé d'une plainte concernant le nettoyage au jet.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-14-01-04867-01 DATE DE RÉDACTION : 2008-03-27
N/INTERVENTION SAGO: 300415803 an mois jour

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

CONTEXTE :

Une plainte nous a été adressée concernant les activités de sablage au jet effectuées par le commerce localisé au 1365, rue Lanaudière à Joliette. Les poussières générées par les activités de sablage seraient évacuées vers l'extérieur par une conduite rectangulaire localisée près du sol.

CONSTATATIONS :

Sur place je rencontre M. Guy Cordey, propriétaire du garage et lui explique le but de la visite. Monsieur Cordey exploite un garage de mécanique générale. Aucune peinture n'est faite sur place.

Les huiles usées sont entreposées dans un réservoir localisé à l'extérieur du bâtiment. Les huiles sont acheminées vers ce réservoir de l'intérieur par l'entremise d'une conduite et d'une pompe. Le réservoir est identique à celui utilisé pour l'entreposage de l'huile neuve (photo 1). Je n'ai pu constaté la présence du réservoir car ce dernier était ensevelie sous la neige lors de l'inspection. Monsieur Cordey me mentionne cependant qu'il ne porte aucune identification.

Les filtres à l'huile sont entreposés dans un baril ouvert identifié (photo 2). L'entreprise ne génère aucun contenant d'huile neuve (huile en vrac entreposée dans un réservoir). Les huiles ainsi que les filtres usés sont récupérés par la compagnie art 23-24 (dernière récupération des filtres 25 janvier 2008).

L'antigel récupéré lors de travaux d'entretien n'est pas récupéré et est jeté dans le réseau municipal de la ville de Joliette. Les quantités sont minimes selon M. Cordey. Je lui indique que l'antigel devra être entreposé et récupéré par une firme spécialisée.

Un cabinet utilisé pour le sablage au jet est également présent dans le garage. Ce dernier sert pour le nettoyage de certaines pièces et est utilisé que de façon occasionnelle (photo 3). Une conduite permet l'évacuation de l'aire vers l'extérieur.

Les résidus de sablage sont récupérés dans un contenant de 20 litres. Un échantillon a été prélevé afin de déterminer si les résidus constituent une matière dangereuse en regard de l'article 3 du *Règlement sur les matières dangereuse*.

Au niveau de la sortie extérieure, des particules de poussières étaient visibles sur la neige (faible quantité). Il n'y a aucun filtre de présent sur la sortie. Cependant l'utilisation du cabinet qui confine les résidus de sablage respecte l'esprit de l'article 20 du *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* qui stipule que l'émission de poussières doit être réduit par les dispositifs utilisés.

Le bâtiment est chauffé à l'aide d'un système au gaz naturel (photo 6). Aucun séparateur d'huile n'est présent au niveau du drain de plancher. Ce dernier est vidé régulièrement par M. Cordey et les résidus sont éliminés via les déchets domestiques. J'informe M. Cordey que les résidus présents dans le drain devront être récupérés par une firme spécialisée (la même qui récupère les huiles usées du garage).

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo numérique Powershot A510 de Canon. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7610-14-01-04867-01 DATE DE RÉDACTION : 2008-03-27
N/INTERVENTION SAGO: 300415803 an mois jour

3. CONCLUSION

Des correctifs devront être apportés au niveau de la gestion et de l'entreposage des matières dangereuses résiduelles. L'antigel devra être récupéré par un destinataire autorisé et le réservoir servant pour l'entreposage des huiles usées devra être identifié.

Les activités de sablage étant réalisé à l'intérieur d'un cabinet, les résidus sont confinés à l'intérieur de ce dernier. Cependant une petite quantité semble être évacuée vers l'extérieur par l'entremise d'une sortie extérieure (trace présente sur la neige).

4. RECOMMANDATION(S)

Envoi d'un avis d'infraction concernant les dérogations suivantes :

- Art 11 RMD : élimination d'une MDR vers un destinataire non autorisé ;
- Art 46 RMS : contenant de MDR non identifié.

Demander également au propriétaire l'installation d'un dispositifs au niveau de la sortie extérieure du cabinet afin de minimiser la dispersion des particules.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Jean-Philippe Valois* 08 04 01 (an mois jour)

VÉRIFIÉ PAR : *Sylvie Houde* 2008-04-01 (an mois jour)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Centre d'expertise en analyse environnementale
Québec

Laboratoire des pollutions industrielles
850 boul. Vanier, Laval (Québec)
H7C 2M7
Tél.: (450) 664-1750
Fax: (450) 661-8512

Certificat d'analyse

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Reçu le
30 MAI 2008
DIRECTION RÉGIONALE
LANAUDIÈRE

Client: Contrôle Bureau de Repentigny
DRCE Mtl, Laval, Lanaudière, Laurentides
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6

Nom de projet: Foisy auto électricité
Responsable: Valois Jean-Philippe
Téléphone: (450) 654-4355
Code projet client: 5640-127

Date de réception: 28 mars 2008
Numéro de dossier: L003710
Bon de commande:
Code projet CEAEQ: 1285

Numéro de l'échantillon : L003710-01

Préleveur: Valois Jean-Philippe
Date de prélèvement: 4 mars 2008
Description de l'échantillon: Fo-1
Description de prélèvement: Contenant où sont entreposées les poussières après utilisation
Point de prélèvement:
Nature de l'échantillon: résidu solide

Métaux lixiviés TCLP
Méthode: MA. 200 - Mét. 1.1
Date d'analyse: 24 avril 2008

	Résultat	Unité	LDM
Cadmium lixivié	0,35	mg/l	0,01
Chrome lixivié	0,08	mg/l	0,04
Plomb lixivié	0,49	mg/l	0,025
pH après lixiviation	5,21	unité	1,50
pH tampon servant à lixiviation	4,95	unité	1,50

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse.
J'atteste avoir formellement constaté ces faits
Certificat approuvé le **21 mai 2008**

François Bossanyi, chimiste
Contaminants inorganiques, Laval

Légende:
ABS: Absence
DNQ: Résultat entre la LDM et la LQM
INT: Interférences - Analyse impossible
ND: Non détecté
NDR: Détecté - Mais ne satisfait pas le rapport isotopique
PR: Présence
RNF: Résultat non disponible
ST: Sous-traitance
TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans le consentement écrit du CEAEQ

Version 1 (251607)